



Dotations de fonctionnement complémentaires 2012

Rapport n° CP/2012/706

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges "Jean Mentel" à Sélestat et "Sophie Germain" à Strasbourg ont sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2012.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant prévisionnel des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ces collèges ont respecté, lors de l'adoption de leur budget 2012, le montant recommandé par le Département pour leur viabilisation. Je vous propose d'allouer à ces établissements une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de **17 500 €**, réparti comme suit :

- SELESTAT "Jean Mentel" : 15 000 €
- STRASBOURG "Sophie Germain" : 2 500 €

II – Frais de transport

Le collège "Bugatti" à Molsheim sollicite une subvention pour couvrir les frais de transport en car des élèves demi-pensionnaires vers le restaurant scolaire du lycée "Henri Meck" à Molsheim les 13 et 14 septembre 2012.

En effet, des travaux réalisés sur un passage à niveau ont empêché les collégiens d'emprunter leur trajet habituel pour se rendre à pied à la demi-pension du lycée.

Afin de permettre au collège "Bugatti" de faire face à cette dépense exceptionnelle, je vous propose de lui allouer une subvention de **910 €**, correspondant au montant de la facture établie par le transporteur.

Par ailleurs, le collège "Lezay Marnésia" à Strasbourg sollicite une aide financière pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires vers le restaurant scolaire du lycée "Jean Monnet" à Strasbourg.

Compte tenu des factures présentées pour la période de janvier à juin 2012, je vous propose d'attribuer au collège "Lezay Marnésia" une subvention de **6 487,02 €**.

III – Ateliers d'enseignement artistique

L'atelier de pratique artistique, mis en place dans les collèges en 1983, est destiné à compléter l'enseignement artistique obligatoire. Il est ouvert aux élèves volontaires à partir de la classe de quatrième mais ne fait pas l'objet d'une validation.

Le financement des ateliers est assuré d'une part par le rectorat qui accorde les heures supplémentaires (3 heures hebdomadaires par atelier) et d'autre part par le Département qui attribue une subvention de 457 € pour assurer l'équipement et le fonctionnement matériel de chaque atelier.

Les subventions accordées ces trois dernières années ont été les suivantes :

2009 : 17 823 € (pour 39 ateliers)

2010 : 15 995 € (pour 35 ateliers)

2011 : 14 624 € (pour 32 ateliers)

Pour l'année scolaire 2012-2013, les propositions du Recteur d'académie d'un montant global de **11 425 €** comprennent 25 ateliers d'enseignement artistique répartis entre 23 collèges dont la liste figure en annexe.

En outre, je vous propose d'attribuer le même montant (457 €) aux collèges de Diemeringen, Drulingen et Sarre-Union pour le projet d'éducation artistique "Quand l'architecture devient paysage", initié par le Département dans le cadre du projet territorial de développement culturel de l'Alsace Bossue. Soit pour l'année scolaire 2012-2013 un montant global de **1 371 €**.

IV – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

HEILIGENSTEIN une auto-laveuse	3 056 €
MARMOUTIER une auto-laveuse	3 450 €
STRASBOURG "Esplanade" matériel audio-visuel pour les salles de langues	12 000 €
Total	18 506 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 006 417,00 €	484 606,86 €	56 199,02 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 56 199,02 €, dont :

- 17 500 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2012 en faveur des collèges suivants :

- . SELESTAT "Jean Mentel" : 15 000 €*
- . STRASBOURG "Sophie Germain" : 2 500 €*

- 7 397,02 € pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires des collèges suivants :

- . MOLSHEIM "Bugatti" : 910 € pour la période du 13 au 14 septembre 2012*
- . STRASBOURG "Lezay Marnésia" : 6 487,02 € pour la période de janvier à juin 2012*

- 11 425 € aux collèges figurant au tableau annexé, pour financer leurs ateliers artistiques au titre de l'année scolaire 2012/2013

- 1 371 € au titre de la participation du Département au projet d'éducation artistique "Quand l'architecture devient paysage" mené dans les collèges suivants :

- . DIEMERINGEN : 457 €*
- . DRULINGEN : 457 €*
- . SARRE-UNION : 457 €*

- 18 506 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

- . HEILIGENSTEIN : 3 056 € (une auto-laveuse)*
- . MARMOUTIER : 3 450 € (une auto-laveuse)*
- . STRASBOURG "Esplanade" : 12 000 € (matériel audio-visuel pour les salles de langues).*

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'Guy-Dominique KENNEL', written over a light blue grid background.

Guy-Dominique KENNEL